|  |  |
| --- | --- |
|  | **Formulaire d'inscription aux concours**  **d'épreuve du C.B.B.A.** |

Via le Web B.V.D.S. - C.B.B.A. (bvdscbba.be)

**Section Shorthair à Maaseik - le DIMANCHE 18 août 2024**

Rencontre : **Le concours pour les chats à poil court aura lieu à Bilzen au lieu de Maaseik. Rendez-vous à 8h30 à Esso Bruno- Kruisbosstraat 2 - Bilzen**.

Envoyez votre inscription à......

Secrétaire : Eef Hermans - Opperveldstraat 46 - 3630 Maasmechelen - Tel/Fax 089/77.15.13

Nom du chien : .....................................................................................................................

Sexe : ............ Tatnr - Chip : ............................................. Race :..........................................

Numéro de pedigree : .........................................................

Date de naissance : .............................................................

Éleveur : ....................................................................................

Chasseur : ........................................................................

Propriétaire : .........................................................................

Adresse : ..................................................................................................................................................

Tél. ou E-mail : ....................................................................

Paiement : membres BVDS : 35 € par chien / non-membres BVDS : 45 € par chien.

Nourriture sur place : Je souhaite également faire une réservation pour la nourriture sur place, à 15 euros/personne et payer la somme de ........euro pour ............ personnes avec mon inscription. Si vous savez déjà que vous allez commander un repas sur place, veuillez nous en informer à l'avance. De cette façon, nous avons une idée du nombre de repas à commander.

Les chiens ayant subi la caudectomie à une date ultérieure du 1er janvier 2006 ne pourront pas participer aux concours en Belgique.

Les règles de la liste de forfaits seront appliquées à toute inscription non payée.

Les chiens écornés après le 1er janvier 2006 ne peuvent pas participer aux compétitions sur le territoire belge.

Pour toute inscription non payée, le règlement de la liste des forfaits sera appliqué.

Le soussigné déclare se soumettre aux règlements du comité d'organisation et des autorités officielles habituelles. Le conseil d'administration ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents.

Date : .............................................. Signature